



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

*Le Secrétaire d'Etat
chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche*

CAB/LL

Paris, le **23 JAN. 2017**

Objet : Création du Programme d'aide à l'accueil en urgence des scientifiques en exil (PAUSE)

Alerté par la communauté de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la situation des universitaires dont les libertés académiques, voire la vie, sont menacées, j'ai décidé de créer un programme favorisant l'accueil des chercheurs et enseignants-chercheurs étrangers en situation d'urgence.

Des initiatives ont déjà pris forme dans l'enseignement supérieur et la recherche pour ouvrir l'accès aux jeunes réfugiés ou demandeurs d'asile dont les études ont été empêchées ou interrompues, mais il n'existait pas en France, contrairement aux Etats-Unis, au Royaume-Uni ou en l'Allemagne, de dispositif national d'aide à l'accueil des chercheurs et enseignants-chercheurs étrangers en exil.

Le lancement officiel du programme d'aide à l'accueil en urgence des scientifiques en exil (PAUSE), le 16 janvier 2017, répond à cette attente. Sa vocation est d'accorder des aides aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche publics projetant d'accueillir en leur sein des chercheurs et enseignants-chercheurs étrangers en situation d'urgence en accordant une subvention de co-financement pour des recrutements variant de 20 000 à 60 000 euros.

Le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a ainsi alloué à PAUSE, qui sera piloté depuis le Collège de France, une dotation initiale d'un montant d'1 million d'euros et trois emplois dédiés. Ce programme, qui a vocation à se développer y compris par la levée de fonds privés, est soutenu par un prestigieux comité de parrainage, présidé par Edith Heard, professeure au Collège de France, et Alain Prochiantz, administrateur du Collège de France. La Fondation de France va également soutenir ce programme en ouvrant un fonds de souscription dédié.

Au regard de l'urgence de la situation pour nombre de vos collègues, nous prévoyons de répondre le plus rapidement possible, d'ici la fin du mois de février, aux premières demandes. Une première session d'examen des dossiers présentés par les établissements ou groupements d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche sera organisée mi-février. Les établissements qui souhaiteraient soumettre des candidatures sont donc appelés à le faire avant le 10 février 2017 en envoyant les dossiers à l'adresse mail pause@college-de-france.fr. Les dispositions pratiques pourront être consultées sur le site internet : pause.college-de-france.fr. Une nouvelle session aura lieu courant avril.

Il nous faut soutenir les universitaires et les chercheurs menacés, les accueillir parmi nous et contribuer ensemble à renforcer les connaissances scientifiques dont le monde de demain a besoin.

Je vous remercie d'y apporter votre précieuse contribution.


Thierry MANDON